

Certifié centre d'examen A.I.P.R. par le MEEM

## A.I.P.R – Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Selon l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

ACERFS Formation organisme pilote en Languedoc-Roussillon, sous l'égide du ministère, a réalisé au printemps 2015 l'expérimentation des QCM Réseaux.

### Les + d'ACERFS :

- ✓ Centre équipé de postes informatiques reliés au ministère pour le passage des QCM
- ✓ Formateurs certifiés concepteurs réseaux par le MEEM



### FORMATIONS RESEAUX + QCM Réglementaire

#### PERSONNELS EXPERIMENTES \*

Catégorie	Durée	Dates du 1 <sup>er</sup> semestre	Tarif H.T € / pers
Concepteur	1 jour - 7h	10 mars	<i>Merci de nous consulter</i>
		2 juin	
Encadrant	1 jour - 7h	2 décembre 2016	<i>Merci de nous consulter</i>
		27 janvier	
		6 mars	
		15 mai	
		16 Juin	
Opérateur	1 jour - 7h	22 décembre 2016	<i>Merci de nous consulter</i>
		30 janvier	
		24 février	
		31 mars	
		28 avril	
		29 mai	
		30 juin	

\* pour les personnels débutants, une session de 2 jours est requise, merci de nous consulter

**Intra-entreprise :** Nous pouvons déléguer un formateur habilité pour un groupe de personnels en entreprise sous réserve de la mise à disposition du matériel informatique nécessaire.

# A.I.P.R.

## Obligation réglementaire

Selon l'article 22 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié relatif à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Obligation de disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 délivrée par l'employeur après vérification par celui-ci de la bonne acquisition des compétences et de la validation du QCM.

Cette habilitation est valable 5 ans et concerne 3 publics : opérateur, encadrant et concepteur.

### Informations complémentaires :

Pour tout examen réalisé en 2016, le délai de validité de l'attestation de compétence ne débutera que le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et non à la date d'examen.

### Vos interlocuteurs privilégiés

**Christine TEISSIER**

06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02

[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)

**Alain BRIOLAND**

06 63 30 84 13 – 04 66 29 85 02

[conseil@acerfsformation.com](mailto:conseil@acerfsformation.com)

## La nouvelle Agence ACERFS :

- Centre de 800m<sup>2</sup> sur 5000m<sup>2</sup> de terrain
- Plateforme pédagogique amiante
- Plateformes pédagogiques : CACES<sup>®</sup>, levage et échafaudage
- Tranchée pédagogique Réseaux amiante avec UMD
- 5 salles de réunion
- Vestiaires / douches hommes et femmes
- Base de vie, salle de détente
- Grand parking avec emplacements réservés aux stagiaires

Agence de Nîmes (Siège social)  
1950, Avenue Maréchal Juin  
30900 NIMES

Agence d'Aigues-Vives  
ZA Lallemande – RN 113  
30670 AIGUES-VIVES



## L'arrêté précise les différentes catégories de travailleurs concernés et prévoit des QCM spécifiques par catégorie.

### Définitions des différentes catégories de personnel à former

Concepteur	Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou en suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement des réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».
Encadrant	Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ».
Opérateur	Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR (jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, il sera cependant admis qu'un seul des salariés intervenant sur un chantier de travaux urgents soit titulaire de l'AIPR).

## Comment s'organise le QCM ?

Un comité de pilotage national a élaboré 178 questions qui peuvent être posées durant l'examen.

- L'examen des personnels « opérateurs » comprend 30 questions.
- Celui des « encadrants » et des « concepteurs » comprend 40 questions.

En cas de difficulté de lecture, le candidat peut être assisté oralement par un intervenant du centre de formation.